

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 25 juin 2026  
Date d'affichage 25 juin 2026

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 27  
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**LE PREMIER JUILLET** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

**Excusée** :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**ACTIVITE ACCESSOIRE CHARLOTTE CARRE**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses dispositions relatives au cumul d'activités des agents publics ;

**Vu** le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique et aux activités accessoires ;

**Vu** l'autorisation délivrée par l'Éducation nationale à Madame Charlotte CARRE d'exercer une activité accessoire ;

**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer la surveillance de la plage de la Base de loisirs de La Ferté-Bernard durant la période estivale du **6 juillet au 11 août 2026**.

**CONSIDÉRANT** que Madame Charlotte CARRE, enseignante d'activités physiques et sportives à temps complet, est autorisée à exercer cette mission à titre accessoire.

Après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confier à Madame CARRE Charlotte une mission de surveillance de la plage de la Base de loisirs de La Ferté-Bernard.
- **VALIDE** l'ensemble des modalités relatives à son contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

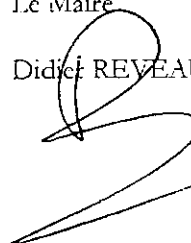
Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT



Le Maire

Didier REVEAU



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*